



## VILLE DE CAP-CHAT

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

#### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, Danny Lavoie, trésorière de la Ville de Cap-Chat, conformément aux articles 503 et 504 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales de la Ville de Cap-Chat pour l'année 2026 a été complété et déposé à mon bureau sis au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, le 28 janvier 2026.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 31 mars 2026, s'il est inférieur à 300. \$, et en quatre (4) versements échéant les 31 mars, 31 mai, 31 juillet et 30 septembre 2026, s'il est supérieur à 300. \$.

QU'un taux d'intérêt de 14 % l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

Cap-Chat, le 28<sup>ème</sup> jour de janvier 2026.

Danny Lavoie  
Trésorière

DL/ml